



Promesse d'achat voiture non tenue

Par **bmorin02**, le **25/02/2010** à **15:39**

Bonjour, j'ai vendu mon véhicule il y a une semaine à une personne qui m'a rédigé une promesse d'achat et m'a fait parvenir un chèque de réservation. Une semaine après, lors de la date convenue pour que celui-ci vienne récupérer le véhicule, il me contacte pour m'annoncer qu'il décide de ne plus prendre la voiture. Puis-je tenter quelque chose contre lui ? La promesse d'achat n'est pas datée mais le chèque oui, est-ce important ? merci de me répondre rapidement

Par **Tisuisse**, le **25/02/2010** à **18:41**

Bonjour, La solution est simple :
- vérifiez que ce chèque n'est pas un chèque en bois ou un faux chèque, en téléphonant à la banque émettrice,
- si le chèque peut être honoré par la banque, vous l'encaissez directement sans autre forme,
- vous adressez une LR/AR à votre acheteur réservataire pour lui donner 8 ou 15 jours pour qu'il vous règle la différence et récupère la voiture, passé ce délai, vous remettez la voiture en vente et vous gardez le bénéfice du chèque de réservation.